



LE VISON D'EUROPE

Le Vison d'Europe *Mustela lutreola* est un petit mammifère qui vit dans les zones humides et se déplace le long des cours d'eau dans les boisements de berges, roselières et fourrés qui bordent la Charente. Il est très rare et de ce fait, est protégé car classé en danger critique d'extinction au niveau mondial. Les populations sauvages restantes sont réparties localement en Russie, dans le Delta du Danube en Roumanie, dans le Nord de l'Espagne et dans le Sud-Ouest de la France.

Carte de répartition mondiale et nationale des populations de Vison d'Europe (en jaune : répartition actuelle, en rouge : population disparue, en violet : population susceptible d'exister).



Le Vison d'Europe fait l'objet d'un Plan National d'Action dont le programme intermédiaire en cours est coordonné par la DREAL Nouvelle Aquitaine avec l'appui scientifique et technique de l'ONCFS (animateur). Les actions en cours sur l'ensemble de l'aire de répartition française de l'espèce concernent prioritairement la mise à jour de sa répartition, la lutte contre le vison d'Amérique et le lancement d'un élevage de renforcement.

Le Vison d'Europe est un animal très discret et difficile à observer. Un mâle a été capturé par l'ONCFS en juin 2017 non loin de Pont l'Abbé d'Arnoult. Quelques signalements sont effectués, notamment liés à des collisions routières mortelles. Pour mieux connaître sa répartition, il faut mener des campagnes de prospection avec pose de pièges ou radeaux à empreintes qui servent surtout à surveiller la présence du Vison d'Amérique, espèce tout comme le Putois dont elles sont difficiles à distinguer du Vison d'Europe. Autrefois présent dans toute l'Europe, il a subi la disparition des zones humides puis la compétition avec son cousin le Vison d'Amérique, introduit pour la

production de fourrures et échappé dans le milieu naturel. Il est beaucoup plus agressif et porteur de la maladie de Carré ou aléoutienne qui décime les populations de Vison d'Europe. Il est en forte extension dans les Landes et le Sud Gironde, voire en Dordogne, ce qui confère au niveau national, une importance primordiale des 8 sites Natura 2000 liés à la Charente pour le maintien du Vison d'Europe. La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) coordonne, depuis septembre 2017 un programme européen LIFE pour « relever le défi de la survie du Vison d'Europe en France ». Pendant cinq ans, la LPO, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et le Groupe de Recherche et d'Étude pour la Gestion de l'Environnement (GREGE) vont se mobiliser pour mettre en place des actions de conservation et de restauration de l'espèce et de son habitat.

Parmi les actions concrètes de conservation, sont programmées :

- des réductions de la mortalité par des aménagements routiers ;
- des acquisitions foncières d'une trentaine d'hectares dans des sites à fort enjeu pour l'espèce ;
- des implantations de zones refuge tout au long de la Charente et de ses affluents, des restaurations d'habitats favorables (pour la restauration d'habitats : boisements alluviaux, magaphorbiaies, mares et frayères ...)
- des opérations de lutte contre les espèces exotiques concurrentes (Vison d'Amérique),
- des actions de sensibilisation des acteurs locaux et du public à la conservation du Vison d'Europe.

Si vous êtes propriétaire de berges en Charente et/ou intéressés pour participer à la sauvegarde de cette espèce, vous pouvez contacter la coordinatrice qui vous mettra en relation avec différents intervenants.

Pour en savoir plus sur le LIFE, contactez
Ingrid Marchand,
Coordinatrice du projet LIFE Vison d'Europe
ingrid.marchand@lpo.fr - 05.46.82.12.34



ESTUAIRE ET BASSE VALLEE DE LA CHARENTE

Les actions de Natura 2000, p.2

L' évaluation des incidences Natura 2000, p.3

Zoom sur un animal emblématique de la Charente : le vison d'Europe, p.4



Pour en savoir plus sur le site Natura 2000 estuaire et basse vallée de la Charente : <http://estuairecharente.n2000.fr/>



par
Alain
BURNET
Vice-Président de la
Communauté
d'agglomération
Rochefort Océan
en charge de la
Politique de la Mer

Attention fragile !
La basse vallée de la Charente est un milieu au combien fragile, tant les interactions économiques, touristiques, climatiques sont fortes tout au long du fleuve. Les mutations d'usage des sols s'accroissent en artificialisant chaque jour un peu plus des terres humides pourtant si riches en biodiversité.

Il nous faut porter une attention particulière aux aménagements, constructions, modifications de l'espace si sensible du fleuve et de ses abords. Il revient à chacun d'entre nous, habitants des bords de la rivière ou des marais de veiller à préserver ces milieux. C'est notre cadre de vie et celui de nos enfants.

Animer un site Natura 2000 comme celui-ci pour l'Agglomération Rochefort Océan, c'est d'abord le faire pour et avec les acteurs du territoire. Dans chacune de ces lettres, nous vous présenterons des aspects des enjeux qui nous poussent à agir pour préserver l'avenir tout en vous proposant de prendre part à cette démarche par des actions concrètes dans lesquelles il nous sera possible de vous accompagner.

N'attendons pas tout des autres.

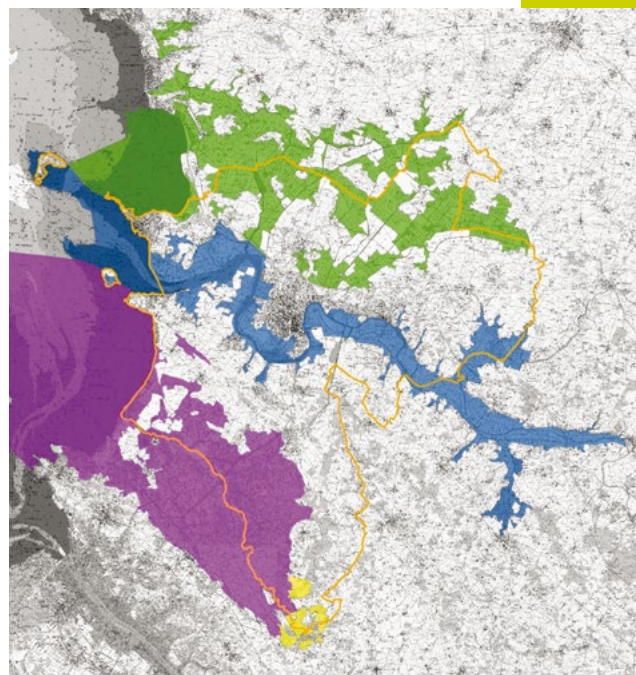
LES ACTIONS NATURA 2000

Depuis 1992, l'Europe a mis en place un réseau de sites naturels appelé Natura 2000. Son objectif est de concilier la préservation de la biodiversité remarquable de ces territoires et les usages locaux.

À l'échelle européenne et française, environ 12 % de la surface terrestre est couverte par des sites Natura 2000. De grandes orientations sont indiquées dans les documents d'objectif des sites, plus communément appelés DOCOB, véritables plans locaux de gestion concertés dans une logique de développement durable.

La CARO est structure animatrice désignée par le préfet depuis juin 2016 pour la mise en œuvre du DOCOB du site « Estuaire et Basse Vallée de la Charente ». Par sa position sur l'aval de la Charente, elle accueille une multitude d'habitats et d'espèces remarquables. 38 % du territoire de la CARO est couvert par des sites Natura 2000 **(en vert et en bleu sur la carte)**. Il s'agit d'un territoire attractif du point de vue des usages : agriculture, chasse, pêche, tourisme, nautisme, urbanisme... L'outil Natura 2000 est particulièrement approprié afin de garantir la préservation d'un patrimoine commun par tous les acteurs locaux.

Les contrats natura 2000 sont financés à hauteur d'au moins 80 % avec des fonds européens et Etat. Ils permettent de réaliser des actions de restauration et de gestion de milieux naturels d'intérêt écologique majeur.



OUTILS NATURA 2000 3 modalités d'engagement volontaire

MESURES CONTRACTUELLES DE GESTION
DONNANT LIEU À UN FINANCEMENT

Milieux agricoles

Milieux non agricoles

Actions de gestion
donnant lieu à des coûts de réalisation



Contrats Natura 2000
Agricoles
« Mesures Agri »
Environnementales et
Climatiques (MAEC)
Portage Chambre d'Agriculture

Contrats Natura 2000
- forestiers
- non agricoles,
non forestiers

MESURES CONTRACTUELLES DE GESTION
VALORISANT DES BONNES PRATIQUES

Adhésion ouverte à tous les usagers du site

- Engagements conformes
aux bonnes pratiques et aux
recommandations définies
par le DOCOB
- Pas de surcoûts pour le signataire

Charte Natura 2000

Exonérations fiscales
Pour les propriétaires, exonérationn sur la
Taxe foncière sur les propriétés non bâties

MARAIS ET COTEAUX DU MOULIN DES VIGNES - SAINT PORCHAIRE

UN EXEMPLE DE CONTRAT NATURA 2000

- Particulier
- Convention de gestion avec le CREN
- Surface : 4 ha
- Coût : 7 100 € sur 5 ans (2016-2021)
- Débroussaillage et pose de 1 km de clôture pour le pâturage
- Flore : présence d'une espèce d'intérêt communautaire : la pâquerette papuleuse (*Bellis pappulosa*) indicatrice de pelouses calcicoles
- Reptiles (couleuvre verte et jaune, vipère d'Europe).

Le contrat Natura 2000 permet un financement à 100 %, des actions de gestion pendant 5 ans ainsi que l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour le propriétaire.



L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Tout programme ou projet de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement :

- situé à l'intérieur des sites ou proximité immédiate;
 - soumis à réglementation existante (permis d'aménager, Loi sur l'eau, Site classé, ...) et/ou inclus dans une liste établie par le préfet le 15 avril 2015 ; susceptible d'affecter de façon notable le site Natura 2000 ; doit faire l'objet d'une évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000.
- Le site Estuaire et basse vallée de la Charente est d'autant plus concerné par cette rubrique que sur la partie aval « Site classé de l'Estuaire de la Charente », cette pièce est obligatoire pour assurer la complétude du dossier et donc son passage en commission départementale des sites.

Les entrées sont multiples.

Dans la plupart des cas, l'évaluation des incidences aboutit à un cas de sortie « rapide », du moment que les aménagements soient les moins impactant possibles pour la biodiversité. Les préconisations portent souvent sur la période de travaux : éviter les périodes sensibles (reproduction au printemps notamment) et les accès pour les chantiers. L'évaluation des incidences est à charge du pétitionnaire mais l'animatrice est là pour vous accompagner dans cette démarche.

Vous envisagez des actions de gestion en faveur de la biodiversité, contactez :
Léna RABIN
l.rabin@agglo-rochefortocéan.fr - 05 46 82 81 14

